



PREFET DE CORSE

DRAAF DE CORSE

Service régional de
l'alimentation

Compte-rendu CROPSAV – Section animale DRAAF de Corse 21 novembre 2024

Rédaction	SRAL CORSE – Clément FILIPPI
Diffusion	Participants, directions
Pièce jointe	PPT présenté

Participants :

<i>Présents en Préfecture de Corse</i>	
Organisme	Participants à la réunion
Préfecture de Corse	Jérôme FILIPPINI
DRAAF de Corse	Fabrice GUICHON David LE SOURNE Marion DUVAL STRASER Clément FILIPPI Noémie LAGARDE
DDETSPP de Corse-du-Sud	Frédéric FORNER Coraline CHAMORET Yolanda BIGONNEAU
GDS Corse (OVS)	Aurélia SABIANI Agnès GUILLAUME
GTV Corse (OVVT)	Jacinta SAVIDAN
INRAE	Bastien TRABUCCO
Laboratoire Pumonte	Michèle RIERA
Laboratoire Cismonte	Valérie ACQUAVIVA
ILOCC	Dominique PANTALONI
ARS	Maya MEDIOUNI
Casgiu Casanu	Jean-Christophe ALBERTI
Association régionale de gestion de la race porcine "Nustrale"	Jean Max LEONELLI Marie CITTI
Syndicat "salameria corsa"	Philippe VINCENSINI

<i>Depuis le site de Bastia</i>	
Organisme	Participants à la réunion
DDETSPP de Haute-Corse	Pierre HAVET Annick HAVET Nathalie FERRARI
ILOCC	Lelia BERETTI
Fédération régionale des chasseurs	Christian PIETRI
Conseil de l'ordre des vétérinaires	Bernard FABRIZY
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Jean-Pierre OTTAVIANI

<i>En visio-conférence</i>	
Organisme	Participants à la réunion
DGAL	Fabrice CHEVALIER

Présentation :

Cf. PPT annexé au présent compte rendu.

Déroulé du CROPSAV :

1 – Introduction du CROPSAV par Jérôme FILIPPINI, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

Jérôme FILIPPINI, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud introduit la réunion. Après avoir rappelé la nécessité de maintenir une grande vigilance concernant les sujets du sanitaire dans les élevages en Corse, il souligne l'importance d'un travail commun entre les services de l'État et les professionnels du monde agricole. Il annonce être disposé à venir autant que nécessaire à la rencontre des acteurs agricoles aussi bien sur le terrain que lors de réunion. La prochaine réunion portant sur le sanitaire se tiendra en préfecture de Corse mercredi 27 novembre où il rencontrera les représentants des syndicats agricoles pour un point de situation sur la fièvre catarrhale ovine sérotype 3 (FCO3). Il insiste sur le fait que tous les sujets, même les plus compliqués, doivent être abordés lors de ce CROPSAV et laisse la parole à **Fabrice GUICHON**, directeur régional par intérim de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt pour la Corse. Président de séance, il demande à l'ensemble des participants de se présenter puis détaille l'ordre du jour.

2 – Gouvernance du sanitaire en Corse – Renouvellement des OVS et OVVT

David LE SOURNE, chef du service régional de l'alimentation à la DRAAF de Corse, rappelle que la gouvernance du sanitaire en Corse doit être renouvelée par conventionnement quinquennal pour la période 2025-2029. Après étude des candidatures pour les missions déléguées, les lauréats sont annoncés :

- Missions déléguées dans le domaine de la santé animal : **GDS de Corse, également reconnu OVS « animal » pour la nouvelle mandature ;**
- Missions déléguées dans le domaine de l'animation du réseau des vétérinaires sanitaires : **GTV de Corse, également reconnu OVVT pour la nouvelle mandature ;**
- Mission déléguées dans le domaine de la santé du végétal : **FREDON de Corse, également reconnu OVS « végétal » pour la nouvelle mandature.**

Agnès GUILLAUME, co-directrice du GDS de Corse, et **Jacinta SAVIDAN**, animatrice au GTV de Corse, présentent tour à tour leurs structures respectives et les enjeux des missions à venir pour les cinq prochaines années. Elles insistent sur le rôle prépondérant de leurs organismes en matière de formation, de participation à l'organisation des campagnes de prophylaxies, d'animation de réseau. Il est rappelé qu'un maillage sanitaire équilibré est nécessaire sur le territoire et que la situation se fragilise dans l'extrême sud de l'île.

3 – Situation sanitaire régionale

3-1 Situation sanitaire vis-à-vis de la tuberculose bovine

Fabrice CHEVALIER, référent tuberculose pour la direction générale de l'Alimentation (DGAL), présente la situation vis-à-vis de la tuberculose bovine en France. Il détaille les différentes zones de prophylaxie renforcée sur l'ensemble du territoire hexagonal. La Corse, particulièrement touchée par cette maladie, est la deuxième région de France en nombre de foyers derrière la Nouvelle-Aquitaine. Insistant sur le besoin de continuer à chercher la maladie et à assainir les élevages, il rappelle qu'à l'instar du département de Côte-d'Or, il est possible d'améliorer la situation, voire d'éradiquer la tuberculose bovine. Il présente ensuite la feuille de route pour la surveillance, la lutte et la prévention de la tuberculose bovine pour la période 2024-2029 et notamment l'axe 4 qui détaille les mesures d'accompagnement des éleveurs pour surveiller et lutter efficacement contre la maladie en mettant un point d'honneur sur le rôle primordial des campagnes de prophylaxie. Pour conclure, il tient à souligner que (i) des travaux récents tendent à prouver que la souche de tuberculose bovine présente en Corse trouverait son origine dans la population des suidés et que (ii) la tuberculose bovine est aujourd'hui présente en Corse dans le cheptel porcin et dans la faune sauvage : l'élimination de la maladie sur le territoire insulaire passera avant tout par l'assainissement de ces deux compartiments.

3-2 Situation sanitaire vis-à-vis de la tuberculose bovine en Corse

Coraline CHAMORET, cheffe de service SPA à la DDETSPP 2A, présente les chiffres des actes administratifs pris dans les élevages sur les ateliers bovins et porcins, en lien avec la gestion de la tuberculose bovine en Corse-du-Sud. La découverte de foyers dans de nouvelles microrégions a appelé une réflexion sur le redimensionnement de la zone de prophylaxie renforcée (ZPR). Présentée aux vétérinaires en réunion de préparation à la campagne 2024-2025, il a été décidé que l'ensemble du département passera en ZPR à partir de la campagne de prophylaxie 2024-2025. Après consultation des laboratoires et des vétérinaires sanitaires, il est décidé que la moitié du cheptel bovin de Corse-du-Sud sera testée en interféron gamma pendant cette campagne, et l'autre moitié la campagne suivante. L'objectif est de tester l'ensemble des bovins du 2A en interféron gamma sur un pas de temps de deux ans. **Annick HAVET**, cheffe de service SPAV à la DDETSPP 2B, fait le bilan des actes administratifs posés dans le département de Haute-Corse. Une fois l'état de lieux de la répartition des foyers par cheptel établi, elle rappelle qu'un animal n'est considéré positif à la tuberculose bovine qu'une fois le cas confirmé par le laboratoire après abatage diagnostique des animaux et que les nouveaux foyers de Haute-Corse sont principalement des élevages porcins. Elle rappelle qu'une participation à la formation sur la biosécurité est obligatoire pour la levée des mesures.

Philippe VINCENSINI et **Jean-Max LEONELLI**, respectivement représentant du syndicat « salameria corsa » et représentant de la « race nustrale », souhaitent que la liste des foyers porcins leur soit communiquée pour éviter les mouvements d'animaux contaminés vers les centres de renouvellement de la race corse. Il est rappelé d'une part que les informations relatives à la mise sous surveillance des

élevages de Haute-Corse sont disponibles en consultant le recueil des actes administratifs en ligne et que d'autre part les exploitations sous arrêté sont interdites de mouvement. Il convenu que la liste des élevages adhérents à l'association pour la préservation de la race soit transmise aux services de l'État pour une vigilance particulière. Les DDETSPP leur transmettront les APMS/APDI et continueront l'accompagnement des éleveurs pour la levée des restrictions.

Valérie ACQUAVIVA, directrice du laboratoire Cismonte, tient à faire savoir que les laboratoires de Corse n'ont pas d'agrément concernant les analyses de prélèvement interféron-gamma malgré les demandes effectuées auprès du ministère en charge de l'agriculture. Les services de la DRAAF de Corse contacteront la DGAL pour connaître l'état du dossier après transmission par le GDS du fonds de dossier sur ce sujet.

3-3 Indemnisation

Nathalie FERRARI, adjointe à la cheffe SPAV de la DDETSPP de Haute-Corse, présente la grille d'indemnisation appliquée en cas d'abattage de bovin dans le cadre de la surveillance de la tuberculose bovine. Celle-ci ayant été établie en 2017, les services de l'État proposent que la grille soit mise à jour. Un groupe de travail formé des membres du CROPSAV – section animale devra se constituer. Les volontaires sont appelés à se manifester avant le 06 décembre 2024. Elle expose ensuite une proposition de grille d'indemnisation pour les ovins. **Aurélia SABIANI**, présidente du GDS Corse, et **Lelia BERETTI** et **Dominique PANTALONI**, directrice et membre de l'ILOCC, émettent des réserves sur les tarifs annoncés qui ne reflètent pas selon elles la valorisation du produit fermier. En l'état, elles ne valident pas cette grille et demandent à ce qu'elle soit mise à jour avec le prix du lait actualisé. Les DDETSPP sont disposées à recalculer les barèmes si de nouvelles données existent. Après avoir expliqué les modalités de calcul d'indemnisation, **Nathalie FERRARI** et **Annick HAVET** invitent les membres du CROPSAV – section animale à réagir sous dix jours à cette grille. Sans position contraire officielle, celle-ci sera appliquée.

4 – Peste porcine africaine

4-1 Situation en Europe vis-à-vis de la PPA

Clément FILIPPI, chargé de mission à la DRAAF de Corse, présente la situation de la peste porcine africaine (PPA) sur le continent européen. Après avoir rappelé que la France est indemne de PPA, un point de situation est fait sur les pays frontaliers de la France. Concernant l'Allemagne, la situation se stabilise dans l'est du pays à la frontière polonaise à contrario de la région de Francfort où de nombreux cas et foyers se sont déclarés ces derniers mois. La mise en place de mesure comme l'installation de clôtures (3 000 km dans tout le pays) apparaît comme une solution efficace pour freiner l'évolution de la maladie. En Italie, c'est le nord du pays qui est principalement touché. Le cas le plus proche de la frontière française se situe à 60 km de la France. La Sardaigne n'ayant plus de cas déclaré depuis septembre 2023, elle est officiellement indemne de PPA, conformément au règlement d'exécution (UE) n°2024/2825 du 29 octobre 2024.

4-2 Retour d'expérience sur l'exercice PISU « PPA » réalisé en Corse en mai 2024

Pierre HAVET, directeur adjoint de la DDETSPP de Haute-Corse, souligne l'importance pour les services de l'État et pour les acteurs de la filière porcine de se préparer à l'arrivée de la PPA en Corse. Il rappelle le scénario de cet exercice et présente les objectifs et les enseignements tirés. Cette simulation avait pour but d'évaluer la réactivité des différents services, leur capacité à échanger les informations,

notamment entre les deux départements corses, et à mettre en place les actions indispensables à la bonne gestion d'un foyer de peste porcine africaine en élevage et en faune sauvage. Il ressort que les équipes des services SPA sont prêts à gérer une crise d'envergure et que des ajustements sont nécessaires en terme de communication, de management des équipes et de gestion de la faune sauvage. **Frédéric FORNER**, directeur adjoint de la DDETSPP de Corse-du-Sud, fait le même bilan et insiste sur la nécessité de solliciter le Centre Opérationnel Départemental (C.O.D.) pour centraliser les informations et mobiliser l'ensemble des forces en présence. D'autres exercices sont prévus pour l'année 2025.

4-3 Actions de communication autour de la PPA

Un plan média concernant les gestes à adopter pour prévenir l'introduction et la propagation de la PPA en France a été déployé par le ministère en charge de l'agriculture. Ciblant un large public, les différents supports ont été diffusés sur l'ensemble du territoire et déclinés en local. D'autres actions seront mises en place en Corse avec par exemple l'affichage des supports de communication dans les ports et aéroports de l'île ou sur des points du GR20.

Philippe VINCENSINI souhaite qu'un sanctuaire de la « race nustrale » soit créé au domaine de Casabianda à Aléria pour que les porcs reproducteurs soient protégés en cas de survenue de la peste porcine africaine. Cette proposition sera expertisée par les services de l'État, en lien avec les professionnels. Il ajoute qu'actuellement des hordes de sangliers ravagent les cultures de céréales produites sur place ce qui impacte grandement le rendement de production de cette espace.

Christian PIETRI, représentant de la Fédération Régionale des Chasseurs, demande qu'une meilleure communication soit établie entre les services de l'État et le monde de la chasse en cas de suspicion de peste porcine africaine. Il souhaite que la fédération soit avertie dès la phase de suspicion pour réduire la pression de chasse dans la zone concernée et éviter le dérangement de la faune sauvage. Les DDETSPP s'engagent à cette communication et souhaiteraient également être tenues informées des cas suspects détectés par les chasseurs dans les meilleurs délais.

5 – Fièvre Catarrhale Ovine

5-1 Situation sanitaire en Corse vis-à-vis de la FCO

Marion DUVAL STRASER, adjointe au chef du SRAL, fait une présentation de la situation de la FCO en Corse en 2024 concernant l'épidémie de sérotype 8. Il est fait état qu'au 19 novembre, il y a 6 foyers de FCO sérotype 3, variant nouvellement détecté en Corse depuis le 8 novembre 2024 et jusque-là absent sur l'île. Elle décline ensuite les différents dispositifs d'accompagnement proposés aux éleveurs ovins insulaires pour lutter contre le sérotype 3 de la maladie, avec notamment la prise en charge du coût du vaccin par les services de l'État, et rappelle que la vaccination reste le moyen essentiel de prévention de la maladie. À ce titre, 80 000 doses de vaccin à destination du cheptel ovin ont été commandées via Calypso par les vétérinaires sanitaires corses.

5-2 FMSE – Dispositif d'accompagnement financier des foyers 2023

Agnès GUILLAUME présente le fonctionnement et les conditions d'éligibilité au Fonds de Mutualisation des pertes Sanitaires et Environnementales (FMSE). Elle dresse un bilan des élevages ovins qui ont pu bénéficier de ce dispositif en 2023, soit 20 dossiers éligibles. Consciente du travail d'animation qu'il reste à faire pour que davantage d'éleveurs souscrivent à ce soutien, elle continuera d'informer la profession en vue des futures indemnisations prévues pour les foyers FCO 3 et 8 touchés en 2024.

5-3 Dispositif d'indemnisation des foyers déclarés en 2024

En outre, le ministère en charge de l'agriculture a annoncé la création d'un fonds d'urgence de 75 millions d'euros à destination des éleveurs ovins (foyers 2024 sérotypes 3 et 8) et bovins (foyers 2024 sérotype 8).

Marion DUVAL STRASER rappelle que cette mesure concerne les surmortalités uniquement. D'autres dispositifs de soutien aux éleveurs ont été annoncés par la ministre en charge de l'agriculture, notamment des aides à la trésorerie et des mesures relevant de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). En ce qui concerne les données d'équarrissage, Pierre HAVET rappelle qu'Equarri Corse est un collecteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Fabrice GUICHON** remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.

Relevé de décisions / Synthèse :

- Les services vétérinaires de la DDETSPP de Haute-Corse adresseront les arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance (APMS) et de déclaration d'infection (APDI) des cheptels porcins vis-à-vis de la tuberculose bovine en systématique à l'adresse e-mail qui leur sera indiquée par VINCENSINI Philippe. Cette transmission doit permettre à l'association régionale de gestion de la race porcine "Nustrale" et au syndicat "salameria corsa" d'assurer une traçabilité des animaux reproducteurs des adhérents du syndicat. De leur côté, les animateurs de l'association régionale de gestion de la race porcine "Nustrale" et du syndicat "salameria corsa" transmettent la liste de leurs adhérents pour que ces derniers bénéficient du tarif d'indemnisation correspondant à leurs animaux en cas de suspicion de tuberculose bovine.
- Sur les agréments des laboratoires pour les analyses des interféron-gamma, le service régional de l'alimentation prend l'attache de la DGAL une fois le fonds de dossier adressé par le GDS réceptionné.
- Sur la révision de la grille d'indemnisation bovine : un groupe de travail issu de CROPSAV-section animale doit être créé. Les volontaires peuvent se manifester auprès de la DDETSPP2B (ddetspp-spav@haute-corse.gouv.fr, nathalie.ferrari@haute-corse.gouv.fr, annick.havet@haute-corse.gouv.fr) au plus tard le 06 décembre 2024.
- Sur la grille d'indemnisation ovine, les membres du CROPSAV – section Animale ont un délai d'une semaine pour réagir auprès de la DDETSPP de Haute-Corse (ddetspp-spav@haute-corse.gouv.fr, nathalie.ferrari@haute-corse.gouv.fr, annick.havet@haute-corse.gouv.fr). En cas de demande d'informations complémentaires, Mme FERRARI peut être contactée.
- Les DDETSPP de Haute-Corse et de Corse-du-Sud organiseront des nouveaux exercices PISU en 2025.
- En cas de suspicion de peste porcine, même faible, il est convenu que les services vétérinaires des DDETSPP contactent la fédération régionale de chasse afin d'envisager des mesures de gestion de chasse dans la zone de la suspicion.
- L'association régionale de gestion de la race porcine « Nustrale » exprime le souhait de créer un « sanctuaire » pour, en cas de crise sanitaire majeure sur le cheptel porcine corse, préserver la race corse. L'exploitation de CASABIANDA est évoquée. Les services de l'État indiquent que cette proposition doit être expertisée.

Prochaines réunions à venir :

Réunion FCO 3 : mercredi 27 novembre 2024 en préfecture de Corse

CROPSAV – Section végétale : mardi 10 décembre 2024

CRALIM : jeudi 12 décembre

Comité régional de l'identification : février/mars 2025

Prochain CROPSAV – section animale : jeudi 22 mai 2025

Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Corse
par intérim,

Fabrice GUICHON